VARIÉTES

L'INSTITUT DES FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE

Les Frères de l'Instruction Chrétienne viennent de célébrer à Laprairie, le vingt-cinquième anniversaire de leur établissement dans ce pays. Les témoignages de bienveillante estime de la part des autorités religieuses et civiles, et de sympathique admiration de la part de tous les catholiques à sympathique admiration de la part de tous les catholiques à même d'apprécier leur œuvre ne leur ont pas manqué. Et, il convient de le dire, ce n'était que justice à l'endroit d'une Congrégation bientôt séculaire et qui, avant de nous accorder le privilège d'une Mission au Canada, avait déjà grandement mérité des Eglises de France, d'Angleterre et d'Espagne, mérité surtout des Colonies Françaises où il semble que son zèle se soit particulièrement exercé, ce dont elle fut payée par l'expulsion.

Le fondateur de ce bienfaisant Institut fut l'Abbé Jean-Marie Robert de la Mennais, né à St. Malo, le 8 septembre, 1780, et frère du célèbre écrivain qui eut à son heure, heure trop courte, hélas! le prestige d'un Père de l'Eglise. Fin lettré, lui aussi, mais théologien sûr et prêtre d'une humilité exemplaire. l'Abbé Jean-Marie demeura toujours fidèle aux directions romaines, et Rome vient de consacrer le souvenir de cette fidélité en lui décernant le titre de Vénérable.

Les honneurs ne lui manquèrent pas non plus durant sa vie, et, jeune encore, il en reçut que d'ordinaire on réserve aux hommes d'élite, comme couronnement d'une longue carrière. A l'âge de trente ans, il fut nommé chanoine de la cathédrale de Rennes, et, un peu plus tard, secrétaire particulier de l'évêque de St. Brieuc. Ce siège étant devenu vacant par la mort de l'évêque, en 1815, l'abbé Jean-Marie fut élu Vicaire Capitulaire du diocèse. Ce fut alors que sa renommée d'administrateur se répandit jusqu'à Paris, où le Grand Aumônier de France le demanda comme Vicaire Général. Après avoir déployé dans cette fonction un zèle et une habilité extraordinaires, même auprès du Gouvernement qui écouta plus d'une fois ses requêtes, il demanda et obtint la permission de ren-